WRM

NEUF RAISONS DE DIRE NON À L'AGRICULTURE CONTRACTUELLE DES ENTREPRISES D'HUILE DE PALME

Pourquoi les paysans sont-ils perdants lorsqu'ils produisent pour l'industrie de l'huile de palme ?

SUR LA BASE DU RETOUR D'EXPÉRIENCE EN AMÉRIQUE LATINE, EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE ET EN ASIE DU SUD-EST

NEUF RAISONS DE DIRE NON À L'AGRICULTURE CONTRACTUELLE DES ENTREPRISES D'HUILE DE PALME

Pourquoi les paysans sont-ils perdants lorsqu'ils produisent pour l'industrie de l'huile de palme?

Sur la base du retour d'expérience en Amérique latine, en Afrique subsaharienne et en Asie du Sud-Est.

Nous tenons à remercier Ange David Baïmey, Devlin Kuyek, Emmanuel Elong, Etien Yao Corentin, Hotler Parsaoran, Kartini Samon, Ladislas Désiré Ndembet, Luis Orlando Romero Rengifo, Raul Krauser, Silas Kpanań Ayoung Siakor et Susan Nakacwa pour leurs précieuses contributions.

Mise en page et illustrations : Valeria Duarte

Mouvement mondial pour les forêts tropicales (WRM)
Juin, 2021

Ce travail a été rendu possible grâce aux contributions de Misereor/KZE (Allemagne), de l'Agence suédoise de coopération internationale pour le développement (Sida) par l'intermédiaire de la Société suédoise pour la conservation de la nature (SSNC) et de Pain pour le prochain, de Suisse. Les opinions exprimées ici ne reflètent pas nécessairement l'opinion officielle des contributeurs ou de leurs bailleurs de fonds.

WRM

Mouvement mondial pour les forêts tropicales (WRM)
Av Bolivie 1962 BIS
CP 11500
Montevideo, Uruguay
Tél. : +598 2605 6943
Email: wrm@wrm.org.uy
www.wrm.org.uy/fr

NEUF RAISONS DE DIRE **NON** À **L'AGRICULTURE CONTRACTUELLE** DES ENTREPRISES D'HUILE DE PALME

Pourquoi les paysans sont-ils perdants lorsqu'ils produisent pour l'industrie de l'huile de palme?

SUR LA BASE DU RETOUR D'EXPÉRIENCE EN AMÉRIQUE LATINE, EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE ET EN ASIE DU SUD-EST

SOMMAIRE

Introduction 4

L'industrie de l'huile de palme 6

Qu'est-ce que l'agriculture contractuelle ? 9

Qu'est-ce qu'un contrat ? 9

Pourquoi les contrats avec les entreprises sont-ils si dangereux pour les paysans ? 11

Comment les entreprises d'huile de palme amènent-elles les paysans à signer le contrat ? 13

Neuf raisons de dire NON à l'agriculture contractuelle des entreprises d'huile de palme 15

PROMESSE 1 *Réception des paiements dès la signature du contrat* 16

PROMESSE 2 *L'entreprise fournit des plants de palmiers à huile et des engrais à ceux qui ont signé un contrat* 18

PROMESSE 3 *L'entreprise offre une assistance technique* 20

PROMESSE 4 *L'entreprise apportera une certaine sécurité en rachetant toute la production de noix de palme* .. 22

PROMESSE 5 *Le paysan deviendra riche en plantant des palmiers à huile pour l'entreprise* 24

PROMESSE 6 *Il est possible d'avoir des cultures vivrières entre les palmiers à huile* 27

PROMESSE 7 *Les femmes sont les bienvenues dans les programmes d'agriculture contractuelle* 30

PROMESSE 8 *L'entreprise partage les bénéfices de la production industrielle de palmier à huile avec les paysans, un accord gagnant-gagnant* 32

PROMESSE 9 *Une forme d'agriculture contractuelle « nouvelle » et meilleure ?* 34

Remarques de conclusion: Résister à l'agriculture contractuelle tout en renforçant l'agriculture paysanne 38

INTRODUCTION

La principale préoccupation des paysans est de maintenir et de reproduire leur mode de vie, et **l'autonomie** joue un rôle clé dans cet objectif. Les paysans sont les gardiens de leurs **terres** et de la végétation, du sol et de l'eau. Ils dépendent de la protection de la terre qui les fait vivre.

Au fil de nombreuses générations, les familles paysannes ont accumulé des **connaissances** approfondies dans la collecte des plantes sauvages, la chasse et la pêche. Elles savent également comment sélectionner et reproduire les semences, et comment cultiver et utiliser une grande variété de cultures et de plantes sauvages. Ces connaissances, ainsi que l'autonomie de décider quand et comment travailler, et à qui vendre pour générer des revenus, permettent aux ménages et aux communautés paysannes de jouir de la **souveraineté alimentaire**[1]. Les réseaux de **solidarité**, de collaboration mutuelle entre les ménages, les collectifs et les communautés que les paysans ont construits, jouent un rôle important dans la promotion de l'agriculture paysanne.

1 *La souveraineté alimentaire est le droit des peuples à une alimentation saine, dans le respect des cultures, produite à l'aide de méthodes durables et respectueuses de l'environnement, ainsi que leur droit à définir leurs propres systèmes alimentaires et agricoles. Elle place les producteurs, distributeurs et consommateurs des aliments au cœur des systèmes et politiques alimentaires en lieu et place des exigences des marchés et des transnationales.*
Déclaration de Nyéléni, Mali, 2007

LES PAYSANS SONT LES PRINCIPAUX FOURNISSEURS DE DENRÉES ALIMENTAIRES DANS LE MONDE

Bien qu'ils aient accès à moins d'un quart du total des terres agricoles au niveau mondial, les paysans sont à l'origine de la plupart des cultures qui finissent dans les assiettes des gens. Pourtant, si le nombre de paysans est en baisse partout dans le monde, la superficie des terres contrôlées par l'agro-industrie, notamment par les entreprises d'huile de palme, augmente. En privant les paysans des terres agricoles, ces entreprises exposent les populations à un risque de famine.[2]

Cependant, l'agriculture paysanne fait l'objet de **menaces** constantes depuis des décennies. Les modes de vie des paysans sont fragilisés et leurs opinions sont rarement prises en compte lorsque les gouvernements prennent des décisions qui auront un impact sur leurs terres. Au lieu de cela, les responsables gouvernementaux distribuent des concessions ou offrent des incitations qui permettent aux entreprises de s'emparer de vastes superficies de terres qui sont et ont longtemps été utilisées pour l'agriculture communautaire et/ou la cueillette en forêt.

2 *Hungry for Land. Small farmers feed the world- with less than a quarter of all farmland https://viacampesina.org/en/?p=2545*

L'INDUSTRIE DE L'HUILE DE PALME

L'objectif principal des entreprises industrielles d'huile de palme est de maximiser leurs **profits**. Leur but est de maintenir les coûts de production à un niveau aussi bas que possible et de vendre autant d'huile de palme qu'elles le peuvent. Plus elles peuvent contrôler des terres, plus elles peuvent vendre d'huile de palme. La production industrielle d'huile de palme est ainsi devenue une véritable menace pour les paysans dans de nombreuses régions du monde.

Avec le soutien total des gouvernements et des institutions financières (telles que les banques), les entreprises d'huile de palme ont pris le **contrôle** de millions d'hectares de terres. Elles ont détruit et contaminé des zones de pêche, des sols fertiles et des forêts. Cette prise de contrôle des terres communautaires par les entreprises a aussi entraîné d'autres conséquences:

- **Un petit nombre d'emplois mal payés et dangereux:** les quelques emplois que les entreprises mettent à la disposition des membres de la communauté comportent généralement des tâches qui les exposent à des produits agrochimiques dangereux et à d'autres risques. Ces emplois sont également très mal payés, le plus souvent sur la base de contrats temporaires, alors que le risque d'accident est élevé.
- **Pollution:** la pollution des sols et de l'eau potable par les pesticides et les engrais utilisés en grande quantité dans les plantations est très fréquente et a une incidence négative sur la santé des travailleurs et des communautés voisines. Les travailleurs qui épandent ces produits chimiques sont généralement des femmes.
- **Violence:** les familles paysannes peuvent être confrontées à la menace d'être expulsées et de devoir trouver une habitation ailleurs, avec le risque de se retrouver dans la pauvreté et la misère. Elles font aussi couramment l'objet de mesures de restriction de mobilité et de surveillance.
- **Violence contre les femmes:** Le risque de subir des violences à l'intérieur et à proximité des plantations des entreprises est particulièrement élevé pour les femmes, car elles sont exposées à diverses formes d'abus, notamment à des violences sexuelles et des viols.

Comme ces grandes concessions font face à une résistance croissante, les entreprises ont commencé à utiliser différentes stratégies pour prendre le contrôle des terres communautaires, parmi lesquelles **les programmes pour les producteurs indépendants** ou **les petits exploitants**. Ce système est également connu sous le nom d'**agriculture contractuelle**. Cette approche permet aux entreprises de continuer à étendre leur contrôle sur encore plus de terres agricoles et d'augmenter leur production d'huile de palme, sans être accusées de devenir de grands propriétaires fonciers ou d'expulser des familles de paysans. Les gouvernements ont également commencé à promouvoir de tels programmes pour éviter les conflits sociaux provoqués par l'octroi de grandes concessions aux grandes entreprises.

L'agriculture contractuelle est également devenue une tactique permettant aux entreprises d'huile de palme d'accéder à de nouveaux financements, souvent publics, provenant de banques de développement, d'agences d'aide, de gouvernements et d'autres bailleurs de fonds.

Les entreprises prétendent que ces contrats bénéficient aux paysans, alors qu'en réalité ce sont elles et leurs bailleurs de fonds qui en bénéficient.

LA NOUVELLE STRATÉGIE D'OLAM POUR ÉTENDRE SES PLANTATIONS DE PALMIERS À HUILE AU GABON

OLAM international est une société transnationale présente dans le secteur de l'huile de palme au Gabon. Depuis 2009, elle a reçu du gouvernement de très vastes concessions foncières dans les provinces de l'Estuaire et de la Ngounié.

OLAM vise à devenir le plus grand producteur d'huile de palme en Afrique. Après avoir été accusée d'accaparement massif des terres, de destruction de l'agriculture paysanne et de déforestation, OLAM a modifié sa stratégie. Au lieu de ne mettre en place que des plantations de palmiers à huile gérées par OLAM elle-même, elle a créé la société SOTRADER, dont elle est copropriétaire avec l'État gabonais. La SOTRADER a lancé le projet GRAINE en 2015 sous le signe de la promotion de la sécurité alimentaire du Gabon. Le projet GRAINE comprenait également un programme d'agriculture contractuelle de palmiers à huile promettant différents avantages aux paysans. OLAM a obtenu un soutien financier de la Banque africaine de développement pour le projet GRAINE.

La SOTRADER a obtenu une concession de 54 400 hectares dans la province de la Ngounié et a commencé à étendre ses activités sur de vastes zones de savane fertiles. La SOTRADER a décidé que 18 000 hectares de plantations de palmiers à huile seraient réservés aux communautés. OLAM a élaboré des plans pour organiser les familles en coopératives de 150 à 300 membres chacune, où chaque membre de la coopérative recevrait 4 à 7 hectares avec des plantations de palmiers à huile. Sur 12 000 hectares supplémentaires, OLAM a commencé à étendre les plantations de palmiers à huile sans organiser de coopératives, de la même façon qu'il gère les plantations à l'intérieur de ses propres zones de concession.

En 2020, après cinq ans, toutes les plantations de palmiers à huile de la SOTRADER étaient entièrement gérées par OLAM. Les membres des communautés ont été employés dans les plantations d'OLAM. Les salaires, cependant, sont très bas. Ils dépendent de la productivité des travailleurs plutôt que du nombre d'heures de travail par jour ou par semaine.

QU'EST-CE QUE L'AGRICULTURE CONTRACTUELLE ?

Lorsqu'il signe un accord d'agriculture contractuelle, un paysan s'engage à travailler sur ses terres selon les **règles** dictées par l'entreprise d'huile de palme. Ces règles définissent exactement comment un agriculteur doit planter les palmiers à huile sur ses terres et obligent le producteur à vendre les noix de palme, exclusivement à cette entreprise, au prix fixé par cette dernière.

L'entreprise présente un contrat préparé par ses spécialistes juridiques. Les règles énoncées dans le contrat ne font généralement pas l'objet de négociations: l'agriculteur reçoit une offre «à prendre ou à laisser». Les entreprises appellent généralement ceux qui signent ces contrats des **petits planteurs** ou des **petits exploitants**, mais ils utilisent aussi des termes séduisants comme «**partenaires**» ou «**alliés**».

QU'EST-CE QU'UN CONTRAT ?

Un contrat est un **accord écrit** entre deux ou plusieurs parties. Il devient valide une fois que toutes les parties **ont signé** un exemplaire de l'accord.

Dans le cas des contrats d'agriculture contractuelle avec des entreprises d'huile de palme, les principales **parties** sont constituées par les **paysans** et les **sociétés d'huile de palme**. En plus du contrat avec une entreprise donnée, le paysan peut être amené à signer un autre contrat avec une **banque** ou une **institution gouvernementale**. Par exemple, dans certains cas, le paysan devra contracter un

emprunt pour mettre en place la plantation de palmiers à huile. Cela nécessite également l'ouverture d'un compte bancaire, si le paysan n'en a pas déjà un.

Parfois, les paysans signent un contrat dans le cadre d'un groupe de paysans plus large, par exemple une **association**.

UN NOUVEAU PROGRAMME D'AGRICULTURE CONTRACTUELLE AU CAMEROUN

De nombreuses entreprises d'huile de palme au Cameroun ont promis à leurs clients qu'aucune forêt ne serait détruite pour la production de leur huile de palme. Elles appellent cela une politique « zéro déforestation ». Dans ce cadre, les entreprises ont commencé à utiliser un nouveau système d'agriculture contractuelle : pour cela, elles créent des groupes de paysans qui doivent signer des contrats sur 30 ans. Ces contrats exigent que ces groupes de paysans créent sur leurs terres des plantations de palmiers à huile avec des plants sélectionnés. Chaque groupe qui signe le contrat reçoit une somme d'argent importante une fois le contrat signé. Ses membres devront produire exclusivement pour l'entreprise. L'entreprise n'est pas visible, mais elle dicte le mode d'utilisation des terres et fournit aux paysans les moyens de détruire les terres forestières et de les remplacer par des plantations de palmiers à huile. Ainsi, l'entreprise peut accuser le paysan de détruire la forêt et se présenter comme une entreprise qui ne détruit pas les forêts.

QUESTION À DÉBATTRE

Avez-vous vu ou entendu parler d'autres tactiques que les entreprises d'huile de palme utilisent dans votre région ou votre pays pour éviter les conflits et une mauvaise image de l'entreprise?

POURQUOI LES CONTRATS AVEC LES ENTREPRISES SONT-ILS SI DANGEREUX POUR LES PAYSANS?

- Il existe un **déséquilibre de pouvoir** important entre les parties. Les entreprises, les gouvernements et les banques consacrent beaucoup d'argent, de temps et d'expertise juridique à rédiger des contrats de façon à ce qu'ils soient avantageux pour eux. Ils ont également élaboré des moyens très efficaces pour s'assurer que l'autre partie – le paysan – se conforme aux obligations du contrat. Par exemple, si le paysan ne respecte pas les conditions, le contrat stipule qu'il en subira des conséquences juridiques. Il peut s'agir de pénalités coûteuses ou même de la perte de ses terres. Aucune pénalité ou amende de ce type n'est prévue pour l'autre partie au contrat : les entreprises, le gouvernement et/ou les banques.

En revanche, les paysans ont moins d'expérience, moins d'argent et moins de temps à consacrer à comprendre les détails du contrat. Pour un agriculteur individuel, c'est peut-être la première fois qu'il signe un contrat de ce type. La société a probablement déjà signé des centaines ou des milliers d'accords avec des paysans dans différentes régions du monde. Cette expérience se retrouve dans la stratégie appliquée par l'entreprise pour faire signer le contrat par le paysan.

- Le contrat est rempli de **mots et d'expressions** que la plupart des gens n'utilisent pas. Il est rédigé dans la langue des entreprises et des banques. Parfois, le contrat est même purement et simplement rédigé dans une langue étrangère. En conséquence, les paysans signent des

documents écrits qu'ils ne sont peut-être pas capables de lire ou de comprendre facilement.

- Les entreprises **font généralement pression sur les agriculteurs pour qu'ils signent** rapidement les documents. Elles n'ont aucun intérêt à aider le paysan à comprendre les détails du contrat. C'est pourquoi elles ne laissent souvent pas suffisamment de temps aux paysans pour demander conseil à des personnes en qui ils ont confiance. Elles savent qu'une fois le document signé, le paysan est piégé par le contrat avec l'entreprise et/ou une banque pour **une longue période**, généralement de 15 à 30 ans.

- Lorsque les paysans négocient entre eux, ce qui compte généralement, c'est la parole donnée, pas ce qui est écrit sur un morceau de papier. Le représentant de l'entreprise profitera de cette habitude et dira : « C'est ce que dit le contrat, il suffit de signer ici. » Le représentant en question évitera de mentionner les passages du contrat qui sont dangereux ou risqués pour le paysan. Et plus les règles sont **dangereuses** ou risquées pour le paysan, plus il est **déroutant** ou **difficile** de comprendre ce qui est écrit. Aucun paysan ne signerait s'il savait que de telles règles risquées font également partie du contrat.

LES « CONTRATS » SONT-ILS TOUJOURS ÉCRITS?

Non, les contrats ne sont pas toujours écrits, même s'ils le sont généralement. En Indonésie, par exemple, il arrive que les accords entre la société et les communautés soient conclus verbalement. L'accord est basé uniquement sur la parole de la société, rien n'est écrit. Dans d'autres cas, il existe un contrat, mais la société n'en donne pas de copie à la communauté. Le chef du village ne l'a peut-être même pas signé, mais la société affirme que cela a été convenu lors d'une réunion avec le chef du village.

- Dans les cas où les paysans signent un contrat **dans le cadre d'un groupe plus large**, comme une association, ils peuvent même ne pas se rendre compte qu'ils signent un contrat qui les oblige à produire des noix de palme exclusivement pour cette entreprise.

LES DANGERS POUR LES PAYSANS DIFFÉRENTS SELON LES RÉGIONS DU MONDE

Pour les paysans d'Afrique de l'Ouest et du Centre, les dangers de l'agriculture contractuelle sont différents de ceux qui existent dans d'autres régions. Les communautés d'Afrique occidentale et centrale ont évolué avec les palmiers à huile, la culture du palmier à huile et l'utilisation de l'huile de palme appartiennent à leur culture locale. À l'exception de certaines régions d'Amérique latine où les communautés ont de solides racines africaines, ce n'est pas le cas dans les autres régions où les entreprises ont installé leurs plantations industrielles de palmiers à huile. Dans les pays d'Amérique latine et d'Asie, signer un contrat avec des entreprises d'huile de palme signifie se lancer dans une culture commerciale pour laquelle, dans la plupart des cas, il n'existe pas de techniques de transformation traditionnelles ni de marchés locaux. L'entreprise, ou une coopérative liée à l'entreprise est la seule option qui s'offre au paysan pour pouvoir vendre les noix de palme. En Afrique occidentale et centrale, cependant, les agriculteurs cultivent des palmiers à huile depuis des temps immémoriaux. Ils ont également généralement une expérience des méthodes de production à petite échelle qui leur permettent d'approvisionner le marché local de l'huile de palme, sans dépendre d'une grande société d'huile de palme.

COMMENT LES ENTREPRISES D'HUILE DE PALME AMÈNENT-ELLES LES PAYSANS À SIGNER LE CONTRAT?

C'est souvent après une **visite au domicile de la famille du paysan** que celui-ci se retrouve piégé dans l'agriculture contractuelle. Il est possible qu'un représentant des **autorités locales** ou qu'un **responsable politique** tel qu'un conseiller

ou un député, par exemple, accompagne le **représentant de la société**. Après avoir inspecté le terrain avec le paysan, le représentant de l'entreprise parlera de son programme d'agriculture contractuelle et offrira au paysan d'y adhérer.

L'entreprise prétendra que l'adhésion à son programme peut rendre l'agriculteur riche ; il lui suffit de signer un accord (le contrat) pour planter des palmiers à huile pour l'entreprise, sur ses terres. L'entreprise **promet** souvent au paysan qu'il pourra même continuer à planter des cultures vivrières sur ses terres. La société **offre** également d'acheter toutes les noix produites par les palmiers à huile.

Comme nous le verrons plus loin, ce n'est pas une offre, mais en fait un **piège**. Le paysan ne sera pas autorisé à vendre les noix à d'autres acheteurs potentiels et devra accepter le prix fixé par l'entreprise.

Les entreprises et le gouvernement **présentent cependant l'agriculture contractuelle comme un accord gagnant-gagnant**. Il s'agit d'un accord qui, selon eux, n'apportera que des avantages tant pour le paysan que pour l'entreprise. Les promesses de l'entreprise n'ont qu'un seul objectif : amener le paysan à **signer rapidement un contrat** afin que la plantation de palmiers à huile destinée à l'entreprise commence rapidement. C'est pourquoi l'entreprise veillera à ce que les paysans n'aient pas le temps de réfléchir à leur décision ou de trouver des informations sur l'expérience des paysans dans d'autres régions. Une fois le contrat signé, les agriculteurs sont **obligés de respecter** les règles de l'entreprise et ils perdent leur autonomie.

Dans la section suivante, nous examinons neuf des promesses les plus courantes que font les entreprises en matière d'agriculture contractuelle – et les informations qu'elles dissimulent généralement.

9

NEUF RAISONS DE DIRE **NON** À **L'AGRICULTURE CONTRACTUELLE** DES ENTREPRISES D'HUILE DE PALME

Les entreprises font des promesses... mais que signifient-elles en pratique ?

NON

Promesse 1:

Réception des paiements dès la signature du contrat

Ce que les entreprises dissimulent:

Les dettes s'accumulent dès le départ

Une fois que le contrat est signé et que le paysan c ommence à planter des palmiers à huile sur ses terres, l'entreprise effectue généralement déjà des paiements, même si les palmiers ne produisent pas encore de noix.

Ces paiements ne sont pas des dons, mais des **prêts**. En outre, l'entreprise n'effectue généralement ces paiements que sur une durée limitée. Ils durent rarement plus de 3 ans.

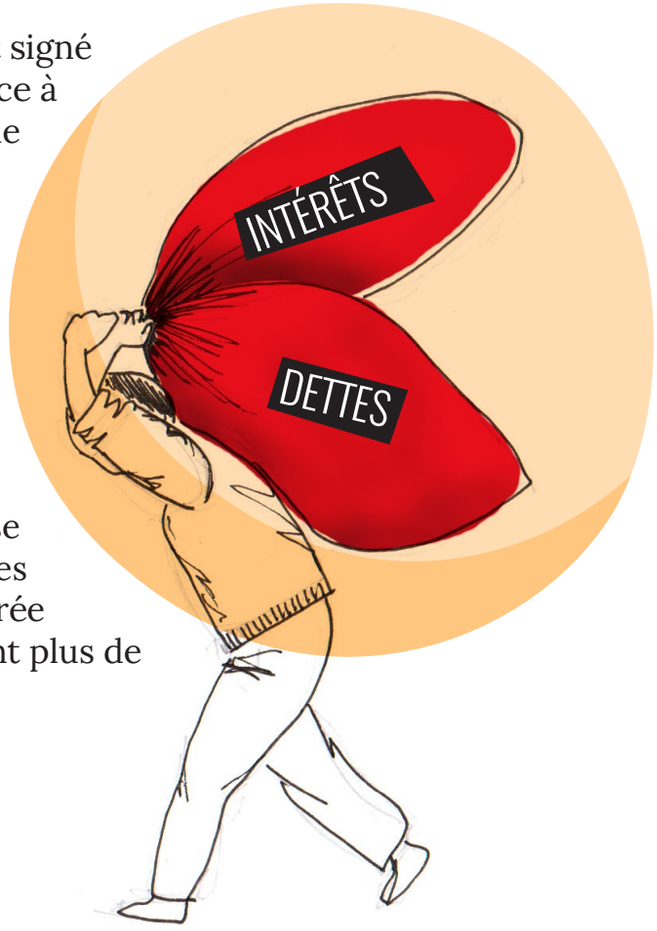

Les prêts proviennent d'une **banque** ou de l'**entreprise**. Ils doivent être remboursés au bout de 3 à 5 ans, le temps approximatif nécessaire pour que les palmiers commencent à produire des noix.

À quoi servent ces paiements ? À subvenir aux besoins de la famille du paysan pendant le temps dont il a besoin pour travailler constamment dans les plantations de palmiers à huile. Aussi pendant la période où un travail constant dans la plantation de palmiers à huile est nécessaire, mais où la production n'est pas encore conséquente. Pendant ces premières années, il n'y a pas grand-chose à vendre à l'entreprise. Si les arbres mettent plus de temps que prévu à produire des fruits, le paysan pourra avoir besoin d'emprunter encore plus d'argent et de s'endetter davantage.

Étant donné que cet argent est un prêt, la banque ou l'entreprise facturera des **intérêts**. Cela signifie que la **dette** du paysan continuera à s'accroître.

QUESTIONS À DÉBATTRE

Qu'est-ce que cela signifie pour un ménage paysan d'être endetté sur une longue période ?

Que se passe-t-il lorsque le montant du prêt augmente et ne peut être remboursé comme convenu dans le contrat ?

Promesse 2:

L'entreprise fournit des plants de palmiers à huile et des engrais à ceux qui ont signé un contrat

2

Ce que les entreprises dissimulent:

Les paysans devront payer pour ces intrants et ils se retrouveront avec des revenus bien inférieurs à ce qu'ils attendaient

Une entreprise peut distribuer quelques plants de palmier à huile gratuitement, mais elle ne fournira pas tous les plants et engrais gratuitement. Le paysan doit payer les plants à haut rendement et les engrais spécifiques, coûteux qu'il est obligé d'utiliser.

L'entreprise ou la banque prélèvera l'argent sur les paiements qu'elle effectuera une fois que le paysan aura commencé à lui vendre des noix de palme à l'entreprise. Le **coût** des plants et des engrais peut **réduire le paiement promis** de 25 à 40 %.

Lorsque des insectes ou des maladies endommagent la plantation de palmiers à huile, les paysans devront appliquer des pesticides – qu'ils devront acheter

eux-mêmes. Il en va de même pour les **outils et l'équipement**. L'entreprise ne fournira pas non plus l'équipement de protection qui sera utilisé lors de l'application des engrais chimiques et des pesticides. Si le paysan veut utiliser un tel équipement de protection, il devra également le payer lui-même. Si l'entreprise propose des outils ou équipements supplémentaires, le paysan sera facturé plus tard.

Souvent, l'entreprise facture à un **prix beaucoup plus élevé** que les fournisseurs locaux.

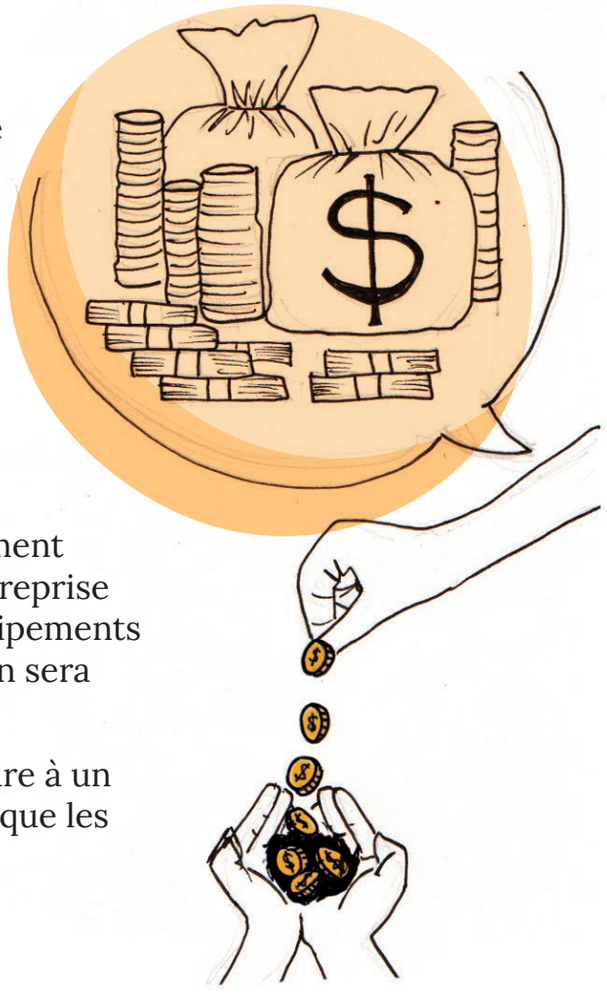

QUESTION À DÉBATTRE

Que se passe-t-il si l'engrais spécifique que l'entreprise voudrait que le paysan utilise dans les plantations n'est pas disponible localement ou si l'entreprise facturerait beaucoup plus que le coût de l'engrais sur le marché local ?

Promesse 3:

L'entreprise offre une assistance technique

3

Ce que les entreprises dissimulent:

Le paysan doit suivre les instructions données par l'agronome de l'entreprise

Les entreprises n'offrent une assistance technique que pendant une courte période, généralement au cours des premières années du contrat. Et surtout, cette assistance se paie au prix fort.

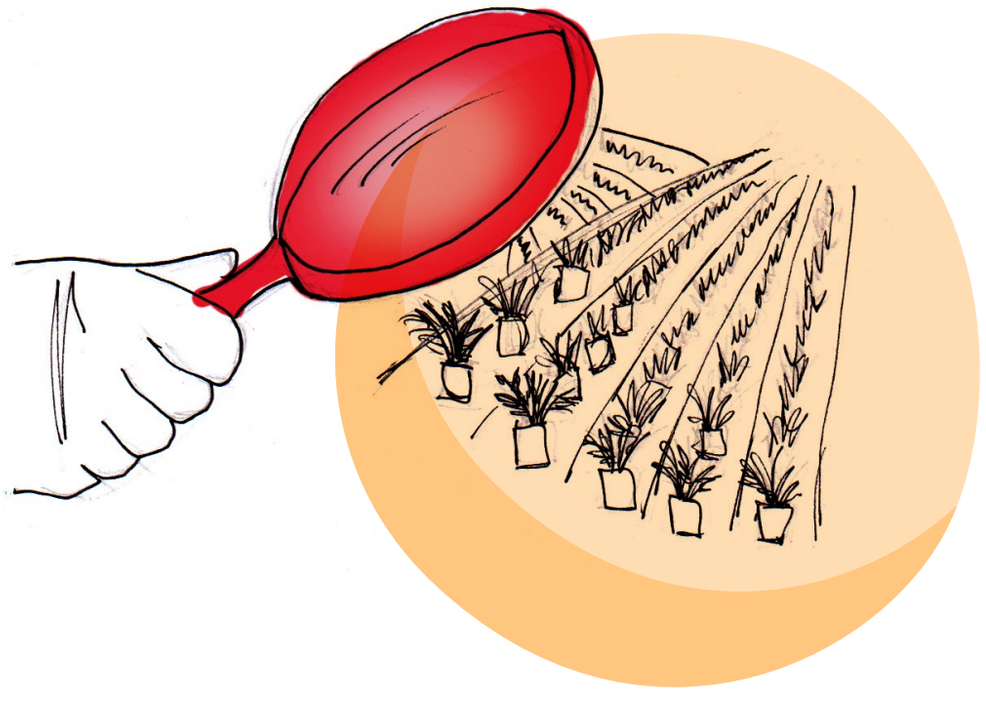

Il y a généralement une clause dans le contrat qui accorde aux agronomes de l'entreprise l'accès à la propriété du paysan à tout moment. Les techniciens **peuvent entrer dans la propriété** quand ils le souhaitent et **dicter** au paysan la façon dont il doit gérer la plantation de palmiers à huile.

Ils prétendront qu'ils sont venus aider le paysan, mais en fait ils viennent pour s'assurer qu'il/elle respecte les **règles du contrat**. Pour ces paysans, cela peut leur donner l'impression qu'ils sont devenus des employés de l'entreprise sur leurs propres terres. Si les instructions du technicien ne sont pas respectées, cela peut être signalé à l'entreprise.

L'entreprise peut alors retarder les paiements ou infliger une amende, en prétendant que le paysan n'a pas pleinement respecté les clauses du contrat. Elle peut **réduire ou interrompre les paiements** jusqu'à ce que le paysan ait corrigé son comportement.

QUESTIONS À DÉBATTRE

Comment imaginez-vous travailler avec un agronome qui peut entrer dans votre ferme à tout moment, imposer des sanctions et décider de ce que vous devez faire ?

Quel genre de conséquences cela pourrait-il avoir sur vos propres méthodes de culture ?

Promesse 4:

L'entreprise apportera une certaine sécurité en rachetant toute la production de noix de palme

4

Ce que les entreprises dissimulent:

Le paysan perd la liberté de décider à qui il va vendre

Le contrat indique généralement que le paysan est tenu de vendre toutes les noix de palme produites sur les terres à l'entreprise qui gère le programme d'agriculture contractuelle.

Cela signifie que la terre reste la propriété du paysan, mais que **les noix de palme appartiennent à l'entreprise**.

Cela signifie également que des pénalités seront appliquées si un paysan vend des noix à un autre acheteur qui pourrait payer à un meilleur prix.

L'entreprise peut même menacer d'annuler le contrat, demander le remboursement immédiat de l'argent qui a déjà été versé à l'agriculteur, ou imposer des paiements supplémentaires pour couvrir les coûts que l'entreprise peut prétendre avoir encourus pour aider le paysan à installer sa plantation.

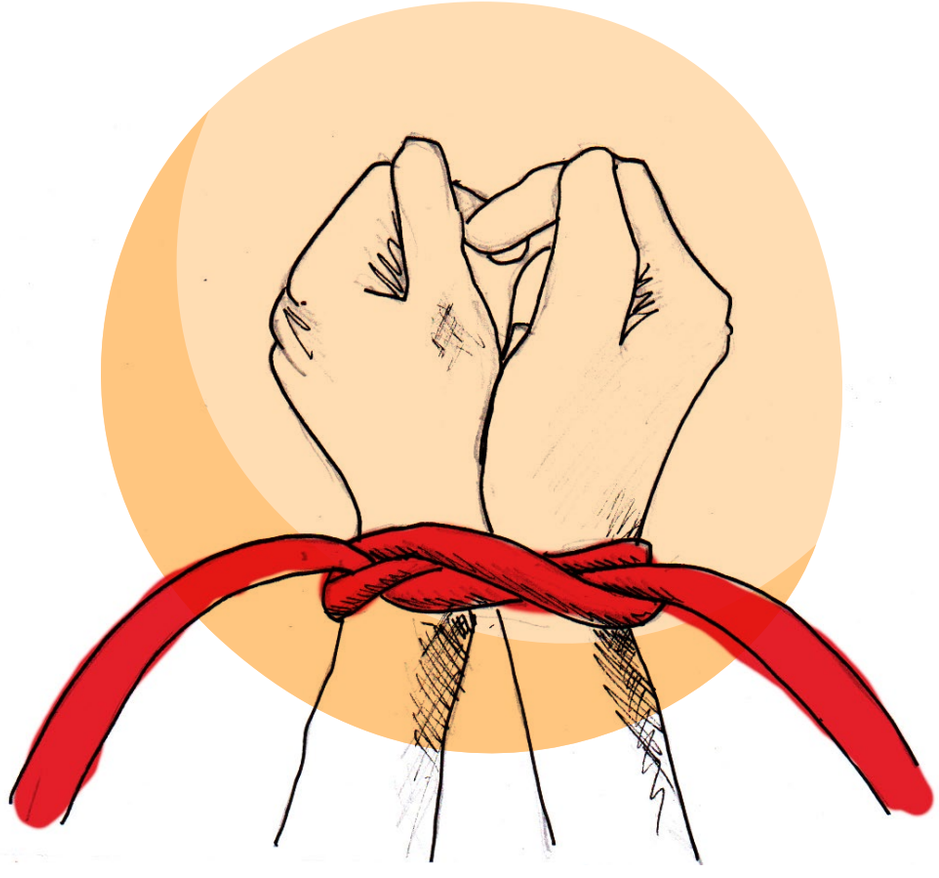

QUESTION À DÉBATTRE

Quels sont les risques pour le paysan si l'entreprise paie beaucoup moins pour ses noix de palme que ce à quoi il s'attendait?

Promesse 5:

Le paysan deviendra riche en plantant des palmiers à huile pour l'entreprise

Ce que les entreprises dissimulent:

Une fois que toutes les dépenses sont déduites, le paiement reçu est beaucoup plus faible que prévu et laisse souvent la famille sans le moindre sou

C'est l'entreprise qui détermine le prix. Les paiements sont basés sur le poids des noix de palme fraîches livrées à l'entreprise. Selon la plupart des contrats, la somme versée au paysan est déterminée par le prix sur le marché mondial. Cela sera peut-être le cas, mais il sera également facile pour l'entreprise de fixer un prix différent, par exemple en affirmant que la qualité du fruit n'est pas suffisante (voir ci-dessous). En fin de compte, c'est l'entreprise qui fixe le prix, et non le paysan.

Une qualité inférieure signifie moins d'argent. Les plants qu'un paysan cultive peuvent être du même type que ceux qui sont utilisés dans les plantations de l'entreprise. Cependant, leur rendement et la qualité de leurs noix de palme sont souvent inférieurs, car les paysans travaillent dans des conditions très différentes et moins avantageuses que les entreprises. L'entreprise réduira alors le prix payé à l'agriculteur, affirmant que la qualité du fruit est inférieure aux attentes. En réalité, très peu de paysans atteindront la productivité et la qualité promises par le représentant de l'entreprise au moment où le contrat a été signé.

Il est hors de question de stocker des noix de palme. Il est également hors de question pour le paysan de stocker des noix de palme s'il pense que le prix qui lui est proposé par l'entreprise est très bas. Si les noix de palme ne sont pas traitées dans les 48 heures, elles pourrissent.

Les frais de transport ne sont pas inclus. Un autre coût supplémentaire et important que doit assumer le paysan est le transport des noix fraîches jusqu'à l'usine de l'entreprise.
Dans certains cas, l'entreprise offre de récupérer les noix.

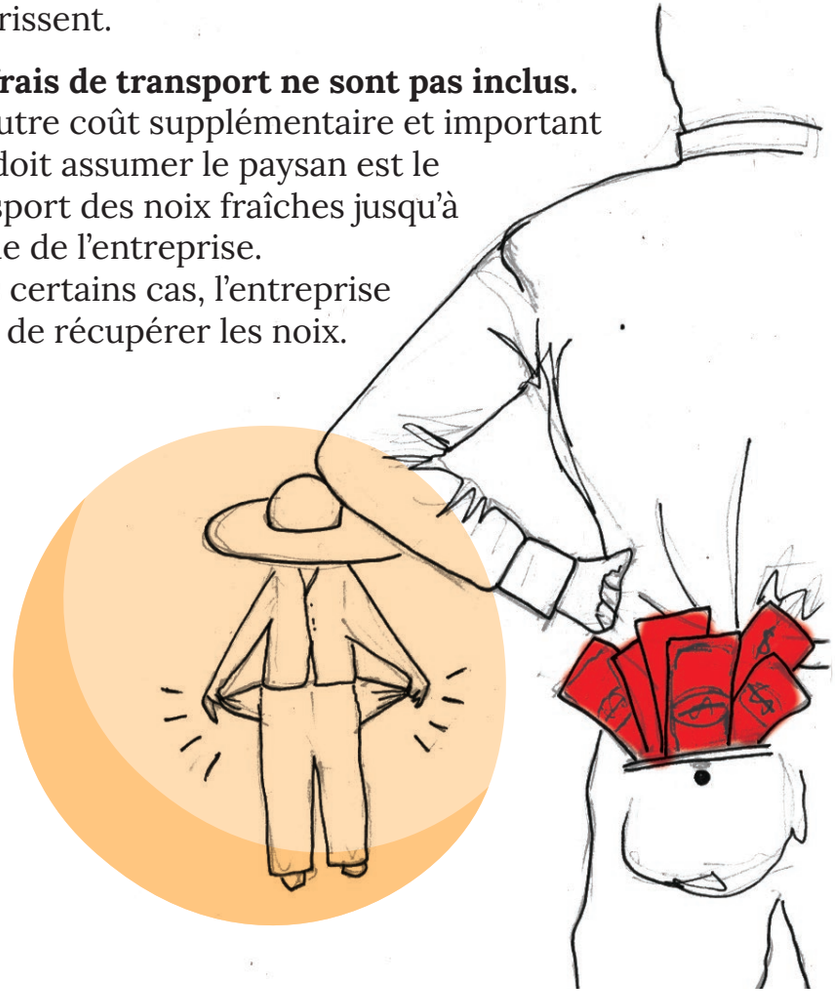

Cette offre est généralement faite pour une durée limitée. Il est également possible que l'entreprise ne ramasse les noix de palme du paysan qu'après avoir ramassé les noix de ses propres plantations. Les fruits de la plantation du paysan peuvent avoir déjà commencé à s'abîmer au moment où ils sont livrés à l'usine de l'entreprise, qui est l'endroit où celle-ci décide du prix qu'elle va payer pour le produit.

Les coûts des plants et des engrais. Les paiements de l'entreprise sont encore réduits par le fait que le paysan doit rembourser progressivement le prêt et les avances versés par l'entreprise pour les plants, les engrais, etc.

Une fois que tous ces coûts ont été déduits du paiement, le foyer du paysan peut se retrouver avec **très peu d'argent** pour tous ses efforts et les noix qu'il a livrées à l'entreprise.

QUESTIONS À DÉBATTRE

Connaissez-vous quelqu'un à qui des entreprises, des organismes publics ou des banques ont fait de grandes promesses de ce type ? Quelle a été son expérience ?

Selon vous, de quoi les paysans ont-ils vraiment besoin pour améliorer leur situation économique et leur qualité de vie?

Promesse 6:

Il est possible d'avoir des cultures vivrières entre les palmiers à huile

6

Ce que les entreprises dissimulent:

Il existe des restrictions strictes à la réalisation d'autres cultures dans la plantation de palmiers à huile sur les terres des paysans

Certaines entreprises disent que les paysans peuvent cultiver des cultures vivrières dans les plantations de palmiers à huile, mais elles ne le permettent que pendant les premières années, quand les palmiers ne produisent pas encore.

Cependant, la plupart des entreprises imposent des **restrictions très strictes** aux agriculteurs pour qu'ils ne pratiquent pas de cultures vivrières sur ces plantations. Elles ne veulent pas que d'autres cultures soient en concurrence avec leurs palmiers à huile, car cela pourrait réduire la productivité.

Les paysans qui essaient néanmoins de pratiquer des cultures vivrières, malgré les restrictions imposées par l'entreprise, découvrent souvent qu'il ne pousse pas grand-chose une fois que les palmiers à huile arrivent à maturité.

La culture du palmier à huile demande beaucoup de travail tout au long de l'année, en particulier pendant la récolte. Dans les campagnes, il est fréquent que les enfants participent aux tâches de culture et d'élevage, pour apprendre et aider la famille. Cependant, certaines entreprises n'autorisent pas les enfants de moins de 18 ans à travailler dans les plantations. Cela signifie que l'agriculteur sous contrat peut avoir à embaucher des personnes supplémentaires afin de terminer tous les travaux, ce qui entraîne des coûts supplémentaires. De plus, comme il doit beaucoup se consacrer à la culture du palmier à huile, il lui **restera peu ou pas de temps du tout** pour la culture de ses propres cultures vivrières.

De nombreux agriculteurs sous contrat arrêtent tout simplement de pratiquer des cultures vivrières. Ils sont alors obligés d'**acheter leur alimentation de base**, ce qui peut conduire à un autre problème : l'augmentation des dépenses du ménage pour l'alimentation et la consommation d'aliments de moins bonne qualité, ou même d'aliments transformés.

Étant donné que l'agriculture contractuelle est généralement pratiquée dans des régions où l'entreprise s'est également emparée d'une grande partie des terres agricoles pour ses propres plantations, la tendance est qu'il reste moins de terres pour la production de l'alimentation de base. Cela se traduit généralement par une raréfaction des denrées de base sur les marchés locaux et par une augmentation des prix alimentaires.

QUESTION À DÉBATTRE

Que pensez-vous de ce qui se passerait si vous ne pouviez plus produire votre propre nourriture ?

Promesse 7:

Les femmes sont les bienvenues dans les programmes d'agriculture contractuelle

7

Ce que les entreprises dissimulent:

Là où l'agriculture contractuelle se développe, les femmes sont plus dépendantes des hommes et leur charge de travail augmente

Les femmes supportent généralement les tâches les plus difficiles dans les ménages ruraux. Si les femmes rejoignent un programme d'agriculture contractuelle dans ces conditions, elles crouleront sous le **travail pénible** nécessaire pour prendre soin à la fois de la plantation de palmiers à huile et de leurs tâches ménagères existantes.

Par conséquent, lorsque les entreprises soulignent le fait qu'elles signent également des contrats avec des femmes, cela ne signifie pas qu'elles ont un programme dédié visant vraiment à soutenir et autonomiser les femmes. Cela peut être une tactique de la société d'huile de palme dans les zones où des femmes dirigent seules leur ménage et où l'entreprise souhaite également accéder à leurs terres. Mais dans la plupart des cas, ce sont les hommes qui signent les contrats tandis que les femmes effectuent une grande partie du travail dans les plantations de palmiers à huile, hormis les tâches de récolte.

Les femmes **perdent** alors **économiquement** sur deux fronts. Premièrement, ce sont les hommes qui apportent les noix de palme à l'usine qui reçoivent l'argent. Deuxièmement, les femmes risquent de perdre en grande partie leur accès à la terre et de ne plus pouvoir pratiquer d'autres cultures vivrières qui leur permettent de vendre à leur propre compte.

Cela remet aussi en cause la possibilité pour les femmes de reproduire et de transmettre à leurs enfants leurs **connaissances**, leurs **pratiques**, leurs **usages** et leurs **traditions** en matière de cultures vivrières et de plantes médicinales.

QUESTIONS À DÉBATTRE

Quels sont les types de tâches et de responsabilités que les femmes assument généralement dans votre communauté par rapport aux hommes ? Y a-t-il beaucoup de femmes qui dirigent seules leur ménage? Les femmes ont-elles le droit de posséder des terres?

Que pensez-vous de qu'il se passerait si une entreprise d'huile de palme venait dans votre communauté avec un programme d'agriculture contractuelle et vous disait que les femmes sont invitées à signer les contrats ?

Promesse 8:

L'entreprise partage les bénéfices de la production industrielle de palmier à huile avec les paysans, un accord gagnant-gagnant

Ce que les entreprises dissimulent:

Dans le meilleur des cas, cela offre aux ménages de paysans des avantages financiers minimes, mais en même temps ils perdent leur autonomie et risquent de s'endetter et de perdre leurs terres

Une fois que tous les coûts cachés sont déduits du paiement promis, le bénéfice financier est minime – s'il y en a véritablement un. Pendant ce temps, l'entreprise fait clairement des profits. Et il sont élevés, car elle reçoit des noix de palme produites sur des terres qu'elle contrôle sans aucun risque ou coût lié à la production.

En fin de compte, c'est l'entreprise qui **déterminera** le succès ou le fiasco du paysan. L'entreprise a les moyens de permettre à un agriculteur de gagner de l'argent ou de faire faillite. C'est l'entreprise qui décide, car – en étroite collaboration avec la banque – c'est elle qui contrôle le crédit, les intrants et le prix final du produit.

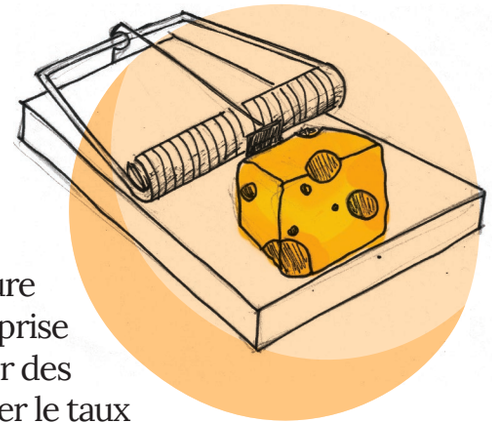

Cela signifie que, pendant un certain temps, l'entreprise peut fournir des bénéfices pour encourager le plus grand nombre possible de paysans à adhérer au programme d'agriculture contractuelle. Mais lorsque l'entreprise décide qu'il est temps de s'emparer des terres, elle se contente d'augmenter le taux d'intérêt du prêt, le coût des intrants, ou elle va ordonner à l'agronome de créer des soucis aux familles et de réduire le prix payé pour le produit. La famille d'agriculteurs est **prise au piège** d'une situation à laquelle elle ne peut échapper.

Pire encore, le ménage du paysan risque de **perdre ses terres** s'il n'est pas en mesure de rembourser la dette. Dans de tels cas, les terres – y compris la plantation de palmiers à huile – peuvent être reprises par un plus gros exploitant.

QUESTIONS À DÉBATTRE

Quelles sont pour vous les principales différences entre, d'une part, le fait de posséder ses propres terres et, d'autre part, signer un contrat dans lequel vous vous engagez à cultiver des palmiers à huile pour une entreprise sur vos terres ?

Est-ce que vous participez, vous-même, ou est-ce que vous connaissez des personnes qui participent à l'agriculture contractuelle ? Si oui, avez-vous remarqué d'autres menaces ou risques pour les paysans qui n'ont pas été mentionnés dans cette brochure ? Et, sinon, pouvez-vous imaginer d'autres menaces possibles ?

Promesse 9:

Une forme d'agriculture contractuelle « nouvelle » et meilleure?

9

Ce que les entreprises dissimulent:

Malgré les termes d'« inclusion » ou de « participation » utilisés, les nouveaux dispositifs sont encore plus risqués pour les paysans

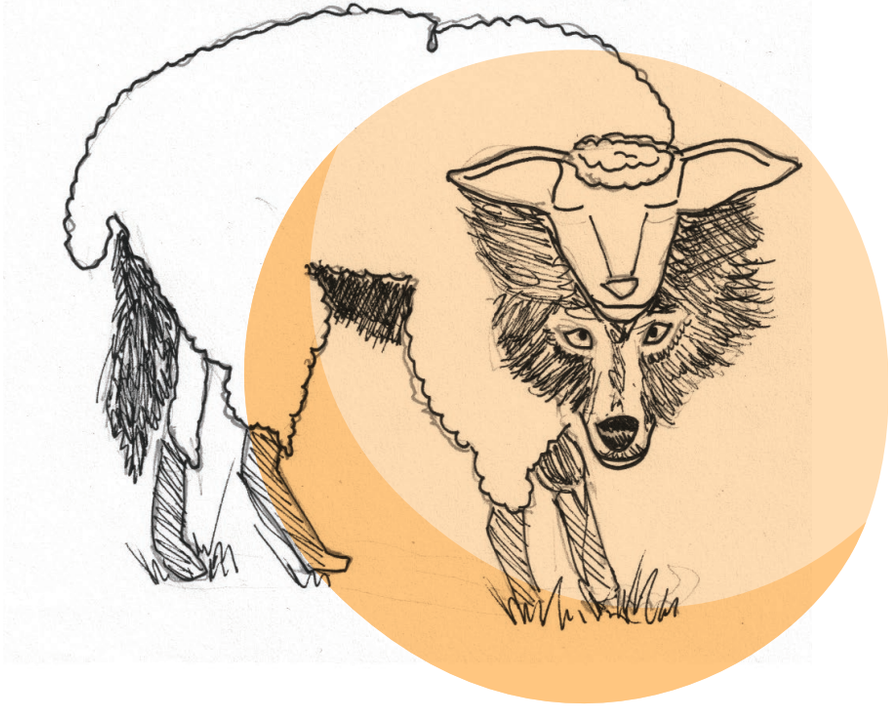

Les entreprises d'huile de palme sont très conscientes des menaces que représente l'agriculture contractuelle pour la vie des familles paysannes, dont beaucoup ont été mentionnées dans l'examen des huit promesses précédentes. Elles savent également que les banques qui financent leurs activités et les clients qui achètent leur huile de palme prennent progressivement conscience de ces menaces.

C'est pourquoi les entreprises ont établi des partenariats avec certaines ONG pour promouvoir une «nouvelle» forme d'agriculture contractuelle qui, selon elles, est la meilleure. Ils la qualifient également d'agriculture contractuelle plus **durable** et inclusive. Les entreprises font souvent la promotion de cette «nouvelle» façon de cultiver en collaboration avec la Table ronde de l'huile de

QU'EST-CE QUE LA RSPO ?

La RSPO est l'un des nombreux systèmes de certification mis en place par et pour les entreprises de plantation. Lorsqu'une entreprise d'huile de palme est certifiée par la RSPO, elle peut annoncer que ses produits proviennent de plantations qui ne causent aucun dommage, ni aux communautés paysannes ni au sol, aux sources d'eau ou aux forêts. Mais l'expérience montre que les consommateurs sont trompés : là où une entreprise d'huile de palme certifiée RSPO est présente, les forêts, les sources d'eau et les sols continuent d'être détruits et les droits des communautés locales continuent d'être bafoués, exactement de la même manière que si elles avaient affaire à des entreprises non certifiées. Loin de résoudre les nombreux problèmes que ces plantations posent aux communautés, la RSPO est devenue un outil utile pour les entreprises pour faire du greenwashing sur leurs pratiques destructrices et les aider à étendre leurs activités afin d'augmenter leurs profits.

palme durable (RSPO) et son initiative de **certification** des agriculteurs sous contrat.

Que se cache-t-il derrière cette récente promesse de « nouvelle » forme d'agriculture contractuelle ? Les initiatives visant à une « nouvelle » forme d'agriculture contractuelle sont axées sur l'offre de formation et de renforcement des capacités sur la culture du palmier à huile. Leur objectif est d'améliorer la productivité et la qualité des noix cultivées dans les plantations de palmiers à huile gérées par les paysans.

L'objectif de l'entreprise est de transformer les **petites plantations** en **petites plantations industrielles** dans lesquelles les paysans utilisent des méthodes de gestion et de production similaires à celles des entreprises dans leurs plantations industrielles. Cela revient à transformer le paysan en un entrepreneur de petite entreprise d'huile de palme. L'entreprise vise exclusivement à développer la production et à mettre le paysan en concurrence avec d'autres petits exploitants, tout comme le font les grandes sociétés transnationales d'huile de palme.

Les sessions de renforcement des capacités et de formation organisée pour enseigner aux agriculteurs la « nouvelle » façon de planter des palmiers à huile ont un inconvénient majeur : elles ne traitent pas les difficultés, les perturbations et les changements fondamentaux de valeurs et de culture auxquels conduit l'agriculture contractuelle. Au lieu de cela, l'entreprise affirmera que la faible productivité et la faible qualité des noix incombent du paysan et qu'il doit changer la façon dont la plantation de palmiers à huile est gérée.

L'entreprise expliquera que la « nouvelle méthode » est axée sur l'amélioration du mode de production des agriculteurs. En réalité, au lieu de changer les conditions de l'agriculture contractuelle, ces nouveaux dispositifs suppriment encore plus l'autonomie des ménages et renforcent encore plus la **dépendance** des paysans vis-à-vis de l'entreprise.

Bien que peu nombreuses, les « nouvelles » initiatives d'agriculture contractuelle produisent beaucoup de matériel de propagande richement illustré, dans lequel les entreprises et les ONG impliquées vantent les avantages supposés de cette « nouvelle » forme d'agriculture contractuelle.

QUESTIONS À DÉBATTRE

Quelles sont les valeurs, coutumes et pratiques liées à votre famille, et également liées à la communauté à laquelle vous appartenez, que vous appréciez le plus ? Et comment votre famille et/ou votre communauté et vous-même les maintiennent-elles et les défendent-elles ?

Que pensez-vous qu'il adviendra de ces valeurs, coutumes et pratiques si vous adhérez à un programme d'agriculture contractuelle ?

Selon vous, que pensent les entreprises des paysans, de leur mode de vie, de leurs coutumes et de leurs pratiques ?

REMARQUES DE CONCLUSION :

RÉSISTER À L'AGRICULTURE CONTRACTUELLE TOUT EN RENFORÇANT L'AGRICULTURE PAYSANNE

Il n'est pas facile d'être paysan aujourd'hui. Les menaces, les difficultés et les défis quotidiens sont nombreux. La plupart des programmes de soutien aux paysans qui existent, plutôt que d'apporter une forme de soutien significative, contribuent souvent à affaiblir encore plus l'agriculture paysanne.

L'agriculture contractuelle en offre un bon exemple. Alors que les entreprises et les gouvernements prétendent que cette agriculture contractuelle améliorera les moyens de subsistance et les revenus des paysans, en réalité, elle fait le contraire. En fin de compte, l'agriculture contractuelle détruit l'autonomie des paysans et d'autres valeurs importantes, fragilise la culture paysanne et fait courir aux familles d'agriculteurs le risque de perdre leurs terres. Elle place le destin et l'avenir des paysans entre les mains des multinationales de l'huile de palme. Elle alourdit la charge de travail des femmes dans les communautés agricoles. Et ainsi de suite.

À l'inverse, les paysans eux-mêmes ont montré qu'il existe des moyens d'améliorer les moyens de subsistance des paysans tout en veillant à ce que ces derniers conservent le contrôle de leurs terres, de leur autonomie et d'autres valeurs importantes, ainsi que de leurs cultures. Il existe de nombreuses expériences dans lesquelles les paysans se sont réunis et ont pris la mesure des menaces, des difficultés et des défis auxquels ils sont confrontés ensemble.

Dans de nombreux cas, les paysans se sont organisés en différentes formes de collectifs parce qu'ils ont découvert qu'en étant unis avec d'autres agriculteurs, ils ont une meilleure chance de renforcer leurs pratiques agricoles paysannes et de faire progresser leurs revendications. Ces collectifs peuvent être très petits. D'autres se sont développés pour devenir de grands mouvements internationaux comme le mouvement international de paysans La Via Campesina, organisé à l'échelle mondiale. Beaucoup de ces expériences ont quelque chose en commun: leurs membres sont fiers d'être des paysans et leurs organisations visent à valoriser et à renforcer l'agriculture paysanne. Leur message est que cela vaut la peine de rester paysan, aujourd'hui et demain. C'est très différent de l'agriculture contractuelle, qui présente l'agriculture paysanne comme quelque chose de rétrograde, qui doit être abandonné.

Souvent, ces différentes expériences de paysans qui se sont organisés en collectifs ont commencé avec seulement quelques agriculteurs, femmes ou hommes, qui se sont réunis pour parler avec d'autres agriculteurs de la même communauté ou d'autres communautés, pour discuter des problèmes auxquels ils sont confrontés et de la manière dont ils pourraient les résoudre.

Nous espérons que cette brochure pourra vous apporter des éléments de réflexion supplémentaires utiles, en particulier si des représentants d'une grande entreprise d'huile de palme viennent rendre visite à votre communauté et tentent de convaincre les membres de la communauté de rejoindre un programme d'agriculture contractuelle de l'entreprise.